

**OBJET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX  
AU PROFIT DE DIVERSES ASSOCIATIONS**

PLUS DE SONS / 16 Rue Jules Ferry - Camélias / DM 531 (ex-DM 454)  
HIER, AUJOURD'HUI, MAIS DEMAIN / MEP du Bas de la Rivière - 13 Rue de la Colline / DH 2  
Amical Morange / Plateau Morange - Montgaillard / EZ 327 (ex EZ-229)

Je vous propose de vous prononcer sur la mise à disposition de locaux aux associations mentionnées en annexe, aux conditions suivantes :

- durée de trois années ;
- occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative annuelle respective, mentionnée en annexe, doit figurer dans les comptes de chaque association concernée en équivalant subvention ;
- Interdiction de louer ou prêter à des particuliers pour l'organisation de fêtes familiales ;

et, en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention ad hoc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DÉPUTE-MAIRE



Paul VICTORIA

**OBJET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX  
AU PROFIT DE DIVERSES ASSOCIATIONS**

PLUS DE SONS / 16 Rue Jules Ferry - Camélias / DM 531 (ex-DM 454)  
HIER, AUJOURD'HUI, MAIS DEMAIN / MEP du Bas de la Rivière - 13 Rue de la Colline / DH 2  
Amical Morange / Plateau Morange - Montgaillard / EZ 327 (ex EZ-228)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-37 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Affaires Culturelles, 2° Sports, 3° Aménagement du Territoire, et 4° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe de la mise à disposition de locaux aux associations mentionnées en annexe, aux conditions suivantes :

- durée de trois années ;
- occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative annuelle respective, mentionnée en annexe, doit figurer dans les comptes de chaque association concernée en équivalant subvention ;
- Interdiction de louer ou prêter à des particuliers pour l'organisation de fêtes familiales.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer les Conventions ad hoc.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2007

LE DÉPUTÉ-MAIRE  
  
LE MAIRE • REUNION  
au VICTORIA













## MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE DIVERSES ASSOCIATIONS

STRUCTURE	OCCUPANTS	ADRESSE	REF CAD	SUPERFICIE LOCAL	Valeur locative	ACTIVITES
Local SIDR	Association PLUS DE SONS	16 Rue Jules Ferry Camélias	DM 531 (ex-DM 454)	97 m <sup>2</sup>	650,00 € / mois soit 7 800,00 € / an	Initier les jeunes à la musique, qu'elle soit traditionnelle, électronique ou assistée par ordinateur.
LCR Morange	Association Amical Morange	Plateau Morange Montgaillard	EZ 229)	95 m <sup>2</sup>	600,00 € / mois soit 7 200,00 € / an	Promouvoir le sport, la culture, l'éducation, les loisirs, l'échange entre riverains, intergénérationnel, et faire revivre le quartier.
Maison d'Education Populaire de la Colline	Association Hier, Aujourd'hui, Mais Demain ?	Rue de la Colline Bas de la Rivière	DH 2	118 m <sup>2</sup>	600,00 € / mois soit 7 200,00 € / an	Promouvoir le développement touristique du quartier, de la citoyenneté et du civisme, du sport découverte et du tourisme local, des activités socio-éducatives, socio-culturelles et sportives, améliorer le cadre de vie des riverains.




LEGENDE

LEGENDE DU P.L.U.







-  Limite de zone et de secteur
-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé
-  Emplacement réservé avec espace public à conserver, modifier ou créer (Z.A.C.)
-  Numéro de l'emplacement réservé
-  Emprise de voie
-  Règles particulières d'implantation des constructions
-  Périmètre de Z.A.C.
-  Limite des PAS GEOMETRIQUES
-  Principe de liaison (voiré)

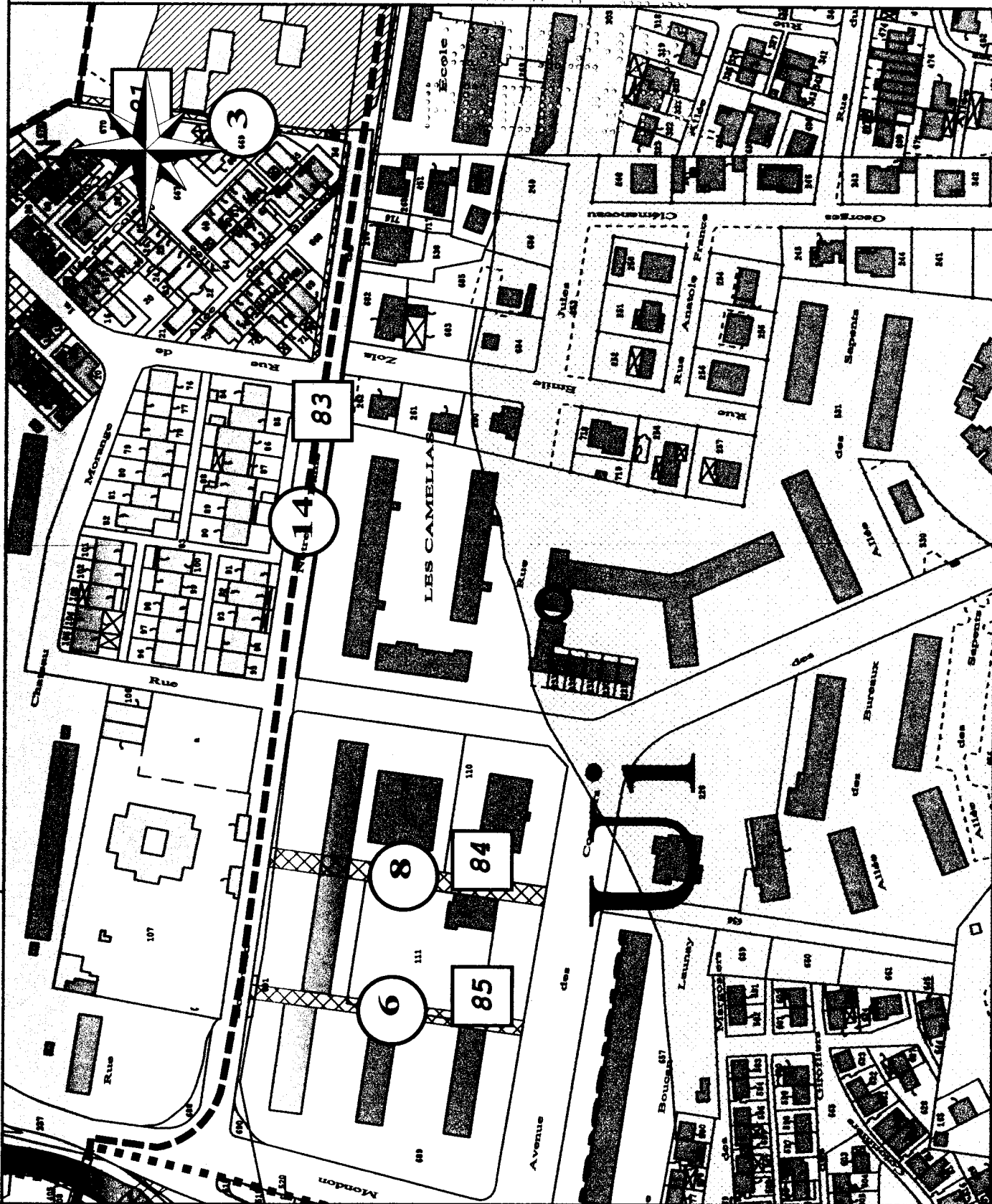
RAPPEL DU P.P.R.

ZONES DE PRESCRIPTIONS

-  Zone Bg
-  Zone Bt
-  Zone Bgt

ZONES D'INTERDICTION

-  Zone R1
-  Zone R1i
-  Zone R1t
-  Zone R2 - Inconstructible sauf aménagement global de la zone et révision du P.P.R.
-  Zone d'études particulières - voir documents annexés au projet du P.P.R.
-  Zone sans contrainte spécifique



TRÉSOR PUBLIC

TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale  
7 avenue André Malraux  
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9  
Réception sur rendez-vous

**AVIS DU DOMAINE**

**AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE**

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **411L1717/07**  
Affaire suivie par : **Jp GUILLAUD**, évaluateur  
Téléphone: **02 62 94.05.96**  
Télécopie : **02.62.94.05.83**  
Courriel : **tgdomaine104@cp.finances.gouv.fr**

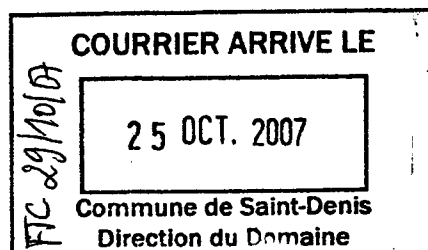
- 1 Service consultant : Commune de St Denis
- 2 Date de la consultation 20/09/07
- 3 Opération soumise au contrôle(objet et but) : Mise à la disposition d'une association
- 4 Bailleur : Commune de St Denis
- 5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :  
Commune de St Denis - 16 rue Jules Ferry - Camélias  
Sur parcelle cadastrée DM n° 531 (division de la n° 454), local de 97 m<sup>2</sup> situé au rez  
de chaussée d'un immeuble.
- 7 Situation locative
- 9 Valeur locative retenue : 650 €/mois .

Valeur retenue pour le denier d'entrée ou pas de porte: Eventuellement , pour une location commerciale

**12 Observations particulières**

L'évaluation demandée, n'étant prévue par aucun texte législatif ou réglementaire, est effectuée à titre officieux .

Elle correspond à la valeur locative actuelle.



A Saint Denis le 17/10/07

Jean Paul GUILLAUD

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 14/12/2007  
En annexe à la Délibération N° 075-27

LE MAIRE





# LEGENDE

## LEGENDE DU P.I.U.

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé avec espace public à conserver, modifier ou créer (Z.A.C.)
- Numéro de l'emplacement réservé
- Emprise de voie
- Règles particulières d'implantation des constructions
- Périmètre de Z.A.C.
- Limite des PAS GEOMETRIQUES
- Principe de liaison (voirie)

## RAPPEL DU P.P.R.

### ZONES DE PRESCRIPTIONS

- Zone Bg
- Zone Bi
- Zone Bgi

### ZONES D'INTERDICTION

- Zone R1
- Zone R1i
- Zone R1t
- Zone R2 - Inconstructible sauf aménagement global de la zone et révision du P.P.R.
- Zone d'études particulières - voir documents annexés au projet du P.P.R.
- Zone sans contrainte spécifique

TRÉSOR PUBLIC

TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale  
7 avenue André Malraux  
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9  
Réception sur rendez-vous

**AVIS DU DOMAINE**

**AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE**

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 411L1718/07  
Affaire suivie par : Jp GUILLAUD, évaluateur  
Téléphone: 02 62 94.05.96  
Télécopie : 02.62.94.05.83  
Courriel : tgdomaine104@cp.finances.gouv.fr

- 1 Service consultant : Commune de St Denis
- 2 Date de la consultation : 20/09/07
- 3 Opération soumise au contrôle(objet et but) : Mise à la disposition d'une association
- 4 Bailleur : Commune de St Denis
- 5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :  
Commune de St Denis – Rue de la Colline – Bas de la Rivière  
Sur parcelle cadastrée DH n° 2 local de plein pied de 118 m²..
- 7 Situation locative
- 9 Valeur locative retenue : 600 €/mois .

Valeur retenue pour le denier d'entrée ou pas de porte: Eventuellement , pour une location commerciale

12 Observations particulières  
L'évaluation demandée, n'étant prévue par aucun texte législatif ou réglementaire, est effectuée à titre officieux .  
Elle correspond à la valeur locative actuelle.

COURRIER ARRIVE LE  
25 OCT. 2007  
Commune de Saint-Denis  
Direction du Domaine

A Saint Denis le 17/10/07

Jean Paul GUILLAUD

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

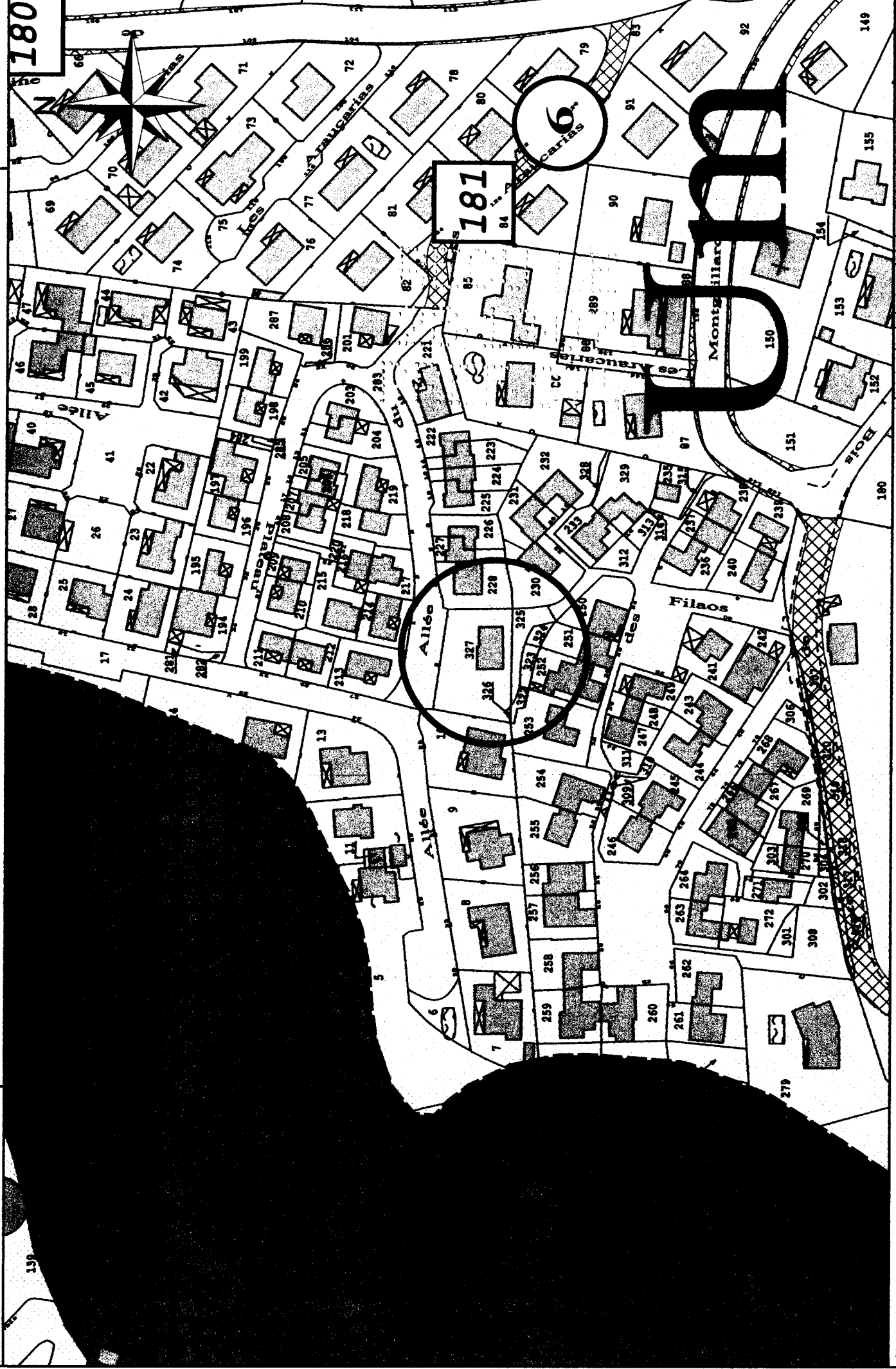
Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 14/12/2007  
En annexe à la Délibération N° 07/15-37

LE MAIRE



EZ 327 (ex- EZ 229) AMICAL MORANGE

1 / 1500





TRÉSOR PUBLIC

TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale  
7 avenue André Malraux  
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9  
Réception sur rendez-vous

## AVIS DU DOMAINE

### AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 411L1719/07  
Affaire suivie par : Jp GUILLAUD, évaluateur  
Téléphone: 02 62 94.05.96  
Télécopie : 02.62.94.05.83  
Courriel : tgdomaine104@cp.finances.gouv.fr

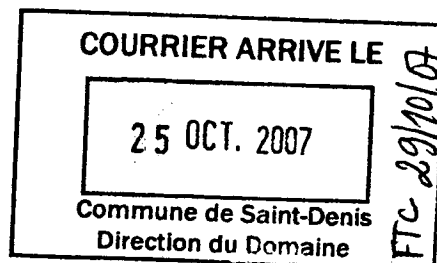
- 1 Service consultant : Commune de St Denis
- 2 Date de la consultation : 20/09/07
- 3 Opération soumise au contrôle(objet et but) : Mise à la disposition d'une association
- 4 Bailleur : Commune de St Denis
- 5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :  
Commune de St Denis – Allée du plateau Morange - Montgaillard  
Sur parcelle cadastrée EZ n° 229 local de plein pied de 95 m<sup>2</sup> environ.
- 7 Situation locative
- 9 Valeur locative retenue : 600 €/mois .

Valeur retenue pour le denier d'entrée ou pas de porte: Eventuellement , pour une location commerciale

#### 12 Observations particulières

L'évaluation demandée, n'étant prévue par aucun texte législatif ou réglementaire, est effectuée à titre officieux .

Elle correspond à la valeur locative actuelle.



A Saint Denis le 17/10/07

Jean Paul GUILLAUD

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 14/12/2007  
En annexe à la Délibération N° 07/1537

LE MAIRE

